


Résumé des changements de règlements de combat de la FIJ, et des modifications de Judo Canada aux règles de la FIJ

Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.

Règles actuelles de la FIJ, et modifications ou interprétations de Judo Canada lorsque cela s'applique (en gris). **Les nouvelles règles de la FIJ sont surlignées en jaune.**

1. Judogi - Aucune nouvelle règle concernant le judogi ne sera appliquée au Canada avant le 31 Aout 2014. Les nouvelles règles régissant les **grandeurs des** judogi, en vigueur à partir du 1er Septembre 2014, seront annoncées une fois que la FIJ en aura communiqué les détails.
2. Jusqu'à nouvel ordre, Judo Canada n'adoptera pas la procédure du «Shido on the go» pour la passivité, en tous les cas pas avant la fin de la saison sportive 2013-2014 au Canada (à savoir le 31 août 2014).
3. Les entraîneurs sont autorisés à s'approcher du groupe d'arbitre chargé de réviser la vidéo, et de demander les motifs pour lesquelles certaines décisions ont été prises sur le tapis. Les entraîneurs ne sont pas autorisés à contester ces décisions.
4. Dans la catégorie féminine senior, les combats durent quatre (4) minutes.
5. **Pendant le tachi-waza, on attribue une pénalité hansoku-make pour toutes les prises ou mouvements en dessous de la ceinture de l'adversaire, avec une ou deux mains, ou avec un ou deux bras.** Ceci comprend les attaques directes, les contre-attaques, les blocages, les mouvements défensifs, et les actions pendant la transition de tachi-waza à ne-waza.
6. Dans la division des moins de 16 ans (ou plus jeune), le premier tachi-waza ou «prise ou mouvement en dessous de la ceinture de l'adversaire, avec une ou deux mains, ou avec un ou deux bras» par chaque adversaire entraînera une pénalité de shido, et l'arbitre rappellera oralement au concurrent que cette action est interdite. Si le même adversaire récidive en faisant une deuxième infraction de «prise ou mouvement en dessous de la ceinture de l'adversaire», cela entraînera un hansoku-make.
7. L'obtention de points pour un osaekomi commence à partir de 10 secondes : **de 10 à 14 secondes = Yuko; de 15 à 19 secondes = Waza-ari; et 20 secondes = Ippon.**
8. L'osaekomi peut continuer hors de la surface de combat à condition qu'il ait été signalé alors qu'il était à l'intérieur de la surface de combat.
9. Un osaekomi commencé pendant le golden score mettra fin au combat après 10 secondes, avec un pointage de yuko.
10. Ura gatame avec le dos de tori pressé contre la poitrine ou le flanc de uke comptera comme osaekomi Ceci est un retour à une ancienne règle alors que ce type de prise était reconnu, mais qui avait été modifiée ultérieurement de la manière suivante : tori devait être en contrôle de uke, la poitrine de tori faisant face à celle de uke, ou au moins la cage thoracique de uke devant faire un angle de 90 degrés par rapport à la poitrine (tronc) de uke.
11. Les kansetsu-waza et shime-waza commencés à l'intérieur de la surface de combat et reconnus comme étant efficaces sur l'adversaire peuvent être maintenus, même si les deux concurrents sortent de la surface de combat.
12. Pendant un combat, il ne peut y avoir que trois (3) shidos au maximum par concurrent. Le quatrième shido est un hansoku-make (3 avertissements, puis disqualification). **Les shidos ne se transforment pas en points (Yuko, Waza-ari, Ippon) pour l'adversaire.** Le concurrent qui a obtenu le plus de points remporte le combat. Si les concurrents ont le même nombre de points, celui qui a eu le moins de shidos gagne. Si les deux concurrents ont le même nombre de points et le même nombre de shidos, il faut avoir recours au golden score.
13. **Toutes les situations dans lesquelles Uke atterrit en position de pont sont considérées comme des ippons.**

- 
14. Si un concurrent se défait de la prise adverse avec le genou, en frappant son adversaire, ou en plaçant ses deux mains sur la main, le poignet, l'avant-bras ou la manche de son adversaire, il est pénalisé par un shido.
 15. **Toute saisie croisée, pistol grip ou pocket grip doit-être suivie immédiatement d'une attaque (même règle que pour la saisie de la ceinture et la saisie d'un côté)** (on n'accorde plus «en général plus de 5 secondes» pour attaquer).
 16. Un concurrent qui évite de prendre le kumikata, ou qui empêche son adversaire de prendre le kumikata, ou bien qui défait la saisie adverse d'une manière réglementaire, mais qui s'éloigne de son adversaire sans le saisir, devrait être pénalisé par un shido pour avoir pratiqué du judo négatif.
 17. Toutes les tentatives de projections en « prise de l'ours » seront pénalisées par un shido, et leur résultat ne sera pas comptabilisé.
 18. **Les concurrents** ne seront pas pénalisés si leur gi n'est pas conforme, et ils seront autorisés à changer de gi sans pénalité.
 19. Toute action contraire à l'esprit du judo peut être pénalisée par un hansoku-make direct, à n'importe quel moment du combat.
 20. **Les kansetsu-waza et les shime-waza sont autorisés dans la catégorie des moins de 18 ans.** Les concurrents qui ont perdu conscience suite à un shime-waza ne sont pas autorisés à poursuivre la compétition.
 21. **Dans la catégorie des moins de 16 ans, les kansetsu-waza sont interdits.** L'arbitre arrête le combat si un concurrent essaie d'appliquer un kansetsu-waza, il lui inflige une pénalité d'un shido, et il avertit oralement le concurrent que ce mouvement n'est pas permis dans cette catégorie d'âge. Si le concurrent récidive et applique une deuxième fois un kansetsu-waza. L'arbitre doit lui donner un hansoku-make direct et il ne pourra pas poursuivre la compétition.
 22. **Les étranglements en utilisant le pan de la veste ou la ceinture sont interdits, peu importe à qui la veste ou la ceinture appartient, ce qui n'est qu'une confirmation de l'application de l'ancien règlement, qui apparemment n'a pas été respecté quand Gerbi (d'Israël) a appliqué une technique non réglementaire d'étranglement lors de ses combats au Championnat du monde de 2013, tournoi au cours duquel elle a remporté ses combats de demi-finale et de finale grâce à cette technique.**
 23. Dans les catégories moins de 18 ans et moins de 16 ans, deux (2) examens médicaux d'une (1) minute chacun sont autorisés pour chaque concurrent pendant chaque combat. Un troisième examen médical entraînera un kiken-gachi pour l'adversaire. Les saignements et les blessures mineures seront traités conformément aux règlements actuellement en vigueur de la FIJ. Tous les points et les pénalités provenant de la partie initiale du combat seront transférés dans la partie du golden score du combat. **Les limites de temps pour le golden score sont supprimées.** La partie de la golden score du combat se poursuivra jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé (premier point ou première pénalité annoncée). **Ce règlement s'applique à toutes les catégories d'âge du championnat canadien, y compris les divisions des vétérans et des moins de 16 ans. Cependant, s'il y a les catégories d'âge M7 et plus âgées, on appliquera une (1) minute de golden score.** Si des athlètes de ces catégories d'âge participent à la compétition, et que le combat ne se termine pas dans la minute du Golden Score, le vainqueur sera déterminé en fonction de la solution suivante de la FIJ : «S'il y a égalité à la fin de la minute de Golden score, l'arbitre central s'entendra avec la table du jury sur la décision finale désignant le vainqueur (sans déclarer Hantei)»
 24. Dans les catégories moins de 21 ans et moins de 18 ans, les combats durent quatre (4) minutes.
 25. Dans les catégories moins de 16 ans et vétérans, les combats durent trois (3) minutes.
 26. Dans la catégorie des moins de 18 ans, les catégories de poids masculines sont les suivantes : -50 kg, -55 kg, -60 kg, -66 kg, -73 kg, -81 kg, -90 kg et +90 kg. La modification apportée par Judo Canada est l'ajout de la catégorie masculine des -46 kg.
 27. **Le premier concurrent appelé doit porter le judogi blanc.** Le concurrent portant le gi blanc commence et termine le combat à la droite de l'arbitre, et le concurrent portant le gi bleu commence et termine le combat à la gauche de l'arbitre.
 28. Quand ils entrent sur le tatami, les concurrents doivent marcher en même temps jusqu'à l'entrée de la surface de combat, saluer et pénétrer ensemble sur la surface de combat. Une fois arrivés à leur position de départ, ils



doivent se saluer mutuellement l'un l'autre en même temps. Les concurrents **ne doivent pas se serrer ou se taper la main AVANT le début du combat** (aucune pénalité n'est accordée), mais ils peuvent le faire après s'être inclinés l'un vers l'autre à la **FIN** du combat. L'arbitre doit mettre fin à toute manifestation exubérante ou de nature trop religieuse ou politique de la part des concurrents (aucune pénalité n'est accordée).

Précisions supplémentaires (en rouge), commentaires supplémentaires (en bleu) :

Sauf indication contraire d'une réglementation spécifique, les changements sont en place immédiatement. Les modifications apportées à la réglementation 2013 ne sont pas dramatique et en général, les arbitres ne devraient avoir aucun problème à comprendre ce qui a changé.

En outre, des arbitres désignés mènent des cliniques à travers le pays selon les besoins.

Le point 3 stipule que les entraîneurs sont autorisés à s'approcher de la table des arbitres de lecture vidéo pour demander des explications sur pourquoi certains appels sur le tapis ont été faits - **CLARIFICATION DE MISE EN OEUVRE AU CANADA : Réservé à la situation suivante : " chaque fois qu'une décision finale initiale de l'équipe d'arbitrage est renversée par le jury / commission et que la victoire est donnée à l'autre joueur "**

La clarification de Judo Canada sur la mise en œuvre des nouvelles règles de judogi et des changements de judogi : **Concurrent de tous les groupes d'âge sont autorisés à changer de judogi avant le début du match lorsque le judogi est déterminé trop petit.** (Jusqu'au 31 Décembre, les U21 et seniors étaient disqualifiés dans une telle situation).

Pas de changements à la réglementation des mesures de Judogi jusqu'au 31 Août 2014. Raison 1 : La FIJ travaille sur un nouvel ensemble de paramètres pour le tissu du judogi, qui sera annoncé sous peu. Il serait donc déraisonnable de s'attendre à ce que les compétiteurs nationaux canadiens s'achètent un nouvel ensemble de judogi pour cette saison et puis un autre nouveau pour la saison 2014/15.